

# CréaVienne : top départ

La 12<sup>e</sup> édition de CréaVienne\* est lancée ce mois de février. Comme chaque année, 50 000 € de dotations en font l'un des concours les mieux dotés de France.

Les entreprises peuvent concourir à l'un des huit prix dans les catégories « projet », « création », « reprise », « innovation », « rebond de vie », « coup de cœur des deux pépinières » ou encore « industrie » et une mention spéciale « internationale ».

Ce concours, ouvert à tous les porteurs de projet et chefs d'entreprise, ne présente pas d'entrée thématique. La raison ?

Que la diversité des activités dans le département puisse s'exprimer. Outil d'attractivité (les entreprises hors du département peuvent postuler et s'engagent à s'installer sur le territoire si elles sont lauréates), CréaVienne est aussi, pour les entreprises du territoire, une façon d'intégrer les réseaux et le tissu économique local.

Les dossiers de candidature peuvent être déposés, en ligne, du 1<sup>er</sup> février au 31 mars. Remise des prix le 13 juin.

[creavienne.fr](http://creavienne.fr) 

*\* organisé par le Centre d'entreprises et d'innovation et la pépinière René-Monory de Châtellerault, en partenariat avec Grand Poitiers, Grand Châtellerault et le RADEC.*



**Les entreprises peuvent  
candidater jusqu'au 31 mars.**